



VILLAGE DE CASSELMAN

CP 710, 751 rue St-Jean
Casselman ON K0A 1M0

TÉL: 613.764.3139 FAX: 613.764.5709

www.casselman.ca

PROGRAMME DE RECYCLAGE



Depuis plusieurs années déjà, votre municipalité offre une collecte hebdomadaire pour le recyclage du papier, du carton et de plusieurs autres produits recyclables.

Ceci contribue non seulement à réduire les coûts à long terme mais aide aussi à atteindre une meilleure gestion des déchets.

Les unités de logement, les maisons unifamiliales, les maisons en rangées ainsi que les appartements dans les limites du Village de Casselman participent au programme de recyclage.

Les petites entreprises qui ne produisent pas plus de 5 sacs de vidange par semaine, sont encouragées à participer et bénéficier de notre programme.

CANETTES MÉTALLIQUES ET BOÎTES DE CONSERVE :

Veuillez rincer les canettes. Rabattre ou placer les couvercles à l'intérieur. Déposer-les en vrac dans la boîte bleue. Écrasez-les pour économiser de l'espace.

AUCUNE casseroles ou ferraille n'est permises.

BOUTEILLES ET BOCAUX :

Bouteilles et bocaux en verre transparent ou teinté **SEULEMENT**. Rincez et déposez-les en vrac dans la boîte bleue.

AUCUN verre à boire ou céramique, vitre, miroirs ou ampoules électriques ne sont permis.

CARTON ONDULÉ :

Aplatissez et attachez le carton en paquets mesurant au maximum 91cm x 91 cm x 20cm ou 36 x 36 x 8 pouces. Seules les boîtes aplaties et attachées en paquets seront ramassées.

AUCUNES boîtes en carton ciré ou boîtes à pizza sales ne sont permises.

JOURNAUX ET REVUES :

Empiler et attacher avec de la corde ou placer dans des sacs dans la boîte ou à coter de la boîte bleue.

BOÎTES D'EMBALLAGE :

Aplatissez les boîtes et les mettre dans une plus grande boîte. Celles-ci doivent être propres et ne pas contenir d'aliments. Ces boîtes incluent les boîtes de céréales, de souliers, de détergent et d'oeufs ainsi que les contenants rincés de lait et de jus.

AUCUN contenant de jus (Tetra Brick), de papiers-mouchoirs, d'essuie-tout ou de papier laminé n'est permis.

CONTENANTS EN PLASTIQUE :

Seulement les contenants en plastique, codes no. 1 à 7 sont acceptés. Rincez et placez-les en vrac dans votre boîte bleue.

AUCUN emballage à coque ou à bulle d'air, bouteilles de médicaments, jouets, chaises ou pellicule de plastique ne sont permis.

LA BOÎTE BLEUE



UN RAPPEL DE :



Placez votre boîte bleue en bordure de la route après 18h00 la veille de la collecte, ou avant 7 heure le matin de la collecte des ordures.



Vous avez la possibilité de vous servir des sacs transparents et des sacs semi transparent bleu.



Vous pouvez acheter des boîtes bleues additionnelles à l'hôtel de ville au coût de \$10.00 (taxes incluses).



Pour savoir si un article est recyclable ou non, veuillez téléphonez à l'hôtel de ville ou visiter notre site web, www.casselman.ca.

FAIT INTÉRESSANT! UNE CANETTE D'ALUMINIUM JETÉE DANS L'ENVIRONNEMENT RESTERA INTACTE MÊME APRÈS 500 ANS. CELLE-CI PEUT ÊTRE RECYCLÉE À PERPÉTUITÉ.

INFORMATION

Tout le recyclage est ramassé le mardi.



VILLAGE de/of CASSELMAN

CP / Box 710, 751 rue St-Jean St
Casselman ON K0A 1M0

TÉL: 613.764.3139 FAX: 613.764.5709

www.casselman.ca



ARTICLES RECYCLABLES

- Sacs en plastique bourrés dans un sac en plastique attaché
- Articles en aluminium (assiettes à tarte, moules à cuisson propres)
- Journaux et circulaires
- Carton ondulé tel que les boîtes d'emballage
- Revues et catalogues
- Annuaires téléphoniques
- Boîtes de carton (céréales, chaussures, détergent, etc.)
- Papier fin tel que le papier à écrire, papier d'ordinateur, blocs- notes, courrier publicitaire et livres; couverture rigide ou souple.
- Boîtes d'oeufs en carton, rouleaux de papier hygiénique, essuie-tout
- Papier d'emballage, cartes de souhaits et sacs d'épicerie en papier
- Boîtes de conserves métalliques pour aliments et breuvages. Rabattre ou placer les couvercles à l'intérieur.
- Contenants en plastique tels que les boissons gazeuses; les contenants de margarine, yogourt; les bouteilles de détergent liquide, shampoing et d'huile à cuisson (bouchons et couvercles enlevés)
- Tout autre produit d'emballage en papier non souillé
- Bouteilles et bocaux de verre ayant contenu des aliments. Rincez et déposez-les-en vrac dans la boîte.

VEUILLEZ NOTER QUE:

- Les petites boîtes peuvent être déposées directement dans le bac.
- Les grands cartons peuvent être aplatis, attachés et placés à côté ou sous la boîte bleue et ne doivent pas dépasser 1m x 1 m (36" x 36").
- Les boîtes en carton ne seront pas ramassées avec les déchets.
- Les journaux et tous les autres papiers recyclables peuvent simplement être empilés dans la boîte bleue. Si vous en avez plusieurs, placez-les dans un sac (en papier de préférence).
- Retirez tout matériel d'emballage en plastique (emballage en plastique recouvrant les cartons de boissons gazeuses)

ARTICLES NON-RECYCLABLES

- Ω Contenants en polystyrène (styrofoam)
- Ω Contenants en aérosol et contenants de peinture
- Ω Boîtes à jus, cartons de lait et de jus
- Ω Articles en céramique, tels qu=assiettes, tasses et poterie.
- Ω Autres produits en verre, tels que les verres à boire, la vitre, les ampoules électriques et les miroirs.
- Ω Autres produits en plastique, comme la vaisselle, les jouets, les contenants de maquillage et les tubes de pâte à calfeutrer.
- Ω Emballages d'aliments surgelés cirés, tels que les boîtes de jus concentrés, les contenants de plats surgelés, les cartons de crème glacée
- Ω Sacs ou contenants tubulaires de croustilles
- Ω Cartons et papiers cirés revêtus d'aluminium ou contrecollés.

RECYCLABLE PRODUCTS

- Plastic bags stuffed into a plastic bag
- Aluminum material such as clean pie plates or baking pans
- Newspapers and flyers
- Corrugated cardboard and packing boxes
- Magazines and catalogs
- Telephone directories
- Boxboard (cereal, shoes, detergent, etc.)
- Fine paper, such as writing paper, computer paper, notepaper, advertisements and books, hardcover and paperback
- Egg cartons, cardboard tubes from toilet paper or paper towels
- Wrapping paper, greeting cards, and paper grocery bags
- Metal cans from food or juices. Place lids in the can, closed and put loose in the box.
- Plastic containers from soft drinks, yogurt and margarine containers, and containers from liquid detergent, shampoo and cooking oil (remove all tops and lids)
- All other clean packaging paper
- Glass bottles and jars from food. Rinse and place loose in box.

PLEASE NOTE THAT:

- Small boxes can be deposited directly into the Blue Box
- Large boxes must be flattened and bundled into a maximum size of 1m x 1 m (36" x 36"), and placed beside the Blue Box
- Cardboard boxes will not be picked up with the regular garbage
- Newspapers and other recyclable papers can simply be placed in the Blue Box. If you have many, put the papers in a bag, preferably in a paper bag.
- Remove all stretch plastic wrapping material (plastic wrap around soft drink containers, etc.)

NON-RECYCLABLE PRODUCTS

- Ω Styrofoam containers
- Ω Aerosol cans and paint cans
- Ω Drink boxes, milk and juices cartons
- Ω Ceramic material, such as plates, cups and pottery
- Ω Other glass products, such as drinking glasses, window glass, light bulbs and mirrors
- Ω Other plastic material, such as dishes, toys, makeup containers, and caulking tubes
- Ω Frozen food containers that are waxed, such as concentrated juice containers, frozen meal containers, and ice cream containers
- Ω Chip bags or tube containers
- Ω Cardboard and paper that is waxed or lined with aluminum